CAMULC

Flash Info COVID-19 N°59

Prolongement du dispositif de l'activité partielle

Chère adhérente,
Cher adhérent,

Nous avons eu confirmation que le dispositif d'activité partielle va être prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 pour les entreprises de la filière tourisme, dont font partis les Cabarets/Music-Halls.

Nous n'avons pour l'instant pas d'informations sur de possibles nouvelles conditions d'application. Des négociations sont en cours au niveau interministériel.

Nous reviendrons vers vous le plus rapidement concernant cette mesure.

Nous restons à votre disposition pour toute éventuelle question et vous souhaitons une bonne journée !